

TRANSARCHIVISTIQUE

Diplomatique, diplomatique numérique, digital diplomatics

Partager

Publié par Marie-Anne Chabin, 7 novembre 2013

Il se tient à Paris les 14-16 novembre prochains, aux Archives nationales, la conférence internationale « Digital diplomatics 2013. Qu'est-ce que la diplomatique dans l'environnement numérique? ». Puisque je n'y participerai pas, je souhaitais exposer deux ou trois choses.

La diplomatique et ses qualificatifs

La diplomatique est souvent associée à l'archivistique, parmi les « sciences auxiliaires de l'histoire ». Elle est moins connue que l'archivistique et pourtant elle est plus ancienne.

L'archivistique est née au XIXe siècle du besoin de maîtriser les masses documentaires croissantes dans les administrations puis dans les services d'archives.

La diplomatique a été formalisée deux siècles plus tôt, dans le contexte d'affirmations historiques erronées, en l'absence d'une méthode rigoureuse d'analyse et de comparaison des sources, en l'occurrence les « diplômes » de la période mérovingienne.

La diplomatique est une méthode d'analyse de l'authenticité, de la véracité, de la fiabilité des actes

écrits, et par extension de tout document qui trace une action, un engagement de son auteur ou de son émetteur vis-à-vis d'une autorité ou d'un tiers. L'écrit qui trace une action engageante, au plan juridique ou financier voire moral, est construit autour d'un verbe d'action : j'achète, je vends, je refuse, j'accorde, je lègue, j'échange, j'atteste, je décide, j'accuse, je rapporte, je constate, etc. L'écrit qui trace l'action, l'acte, a un auteur et un destinataire (bénéficiaire ou déficitaire). Il a une date. Il a un contexte de production et des informations complémentaires associées qui l'expliquent, le justifient ou le conditionnent.

Pour un écrit donné, la diplomatique analyse les différents éléments qui le composent, appelés caractères externes et internes, puis en fait la critique en le comparant à d'autres écrits comparables. Mais pour ce faire, elle a besoin d'un référentiel critique, d'une liste prédéfinie des éléments qui composent a priori un acte et assoient son authenticité, afin de guider l'analyse. C'est le rôle de la discipline diplomatique de produire un vocabulaire descriptif et des corpus de textes à des fins de comparaison.

Les adjectifs qui qualifient la diplomatique sont essentiellement de trois types :

- ceux qui renvoient à une **période historique** : la diplomatique médiévale, moderne (XVI-XVIIIe siècle) et contemporaine (à partir de la Révolution française).
- ceux qui précisent le **périmètre documentaire** étudié par la diplomatique spéciale (par opposition à la diplomatique générale), c'est-à-dire l'institution ou le processus administratif, par exemple : la diplomatique pontificale ou la diplomatique comptable.
- ceux qui opposent des pratiques traditionnelles à une méthodologie renouvelée par l'expérience et les suggestions du temps présent : on parle alors de **diplomatique moderne versus diplomatique classique** (*modern* versus *classic* in English). Voir sur la question l'**article «Diplomatics» de Luciana Duranti** dans la 3e éd de *l'Encyclopedia of Library and Information Sciences* (2010) et celui de Marie Demoulin et Sébastien Soyeux « **L'authenticité, de l'original papier à la copie numérique** Les enjeux juridiques et archivistiques de la numérisation » sur le site de l'UNESCO (2010).

Numérique ou digital ?

Il y a près de trois ans, lors d'une **table ronde organisée par l'INA** (Institut national de l'audiovisuel), je me posais la question : « **Peut-on parler de diplomatique numérique ?** ». Aujourd'hui, je ne me pose plus la question car la diplomatique numérique fait partie de mon quotidien d'expert, d'enseignant et de simple individu.

Si on veut bien se donner la peine d'observer les traces numériques résultant de la relation commerciale, administrative ou épistolaire, on peut percevoir, dans la formalisation ou dans l'absence de formalisation des écrits, d'innombrables détails qui peuvent introduire un doute quant à l'authenticité ou la sincérité de ceux-ci : dates erronées, signatures peu vraisemblables, formulations ambiguës, etc. *A priori*, c'est moins excitant que de collectionner les papillons, mais *a priori* seulement, j'en atteste !

Mais au fait, que signifie « numérique » accolé à diplomatique ?

L'adjectif numérique renvoie le plus souvent au support. Numérique s'oppose à analogique qui renvoie de son côté à plusieurs supports : le papier principalement, mais aussi, le parchemin et le film sans parler de toutes les matières animales, végétales et minérales (écaille de tortue, papyrus, argile) que les humains ont au cours des temps utilisés comme support d'écriture.

Mais a-t-on jamais parlé de diplomatique parcheminière ou papière ? Non. Alors pourquoi soudain utiliser le support de l'écrit pour qualifier un pan de la discipline diplomatique ?

Certes, la diplomatique numérique vise l'analyse et la critique des documents numériques (des documents nativement numériques au premier chef, accessoirement les copies numériques de documents papier), mais « numérique » s'avère plus large qu'un simple support d'écriture. On parle volontiers en effet d'ère numérique pour désigner la période que nous vivons avec l'informatique et les réseaux. Finalement, « numérique » semble bien correspondre à une période historique, qui commence avec l'Internet et fait suite à la période contemporaine. **On aurait ainsi la continuité : diplomatique médiévale, diplomatique moderne, diplomatique contemporaine et diplomatique numérique, cette dernière englobant dans son champ d'étude tous les documents produits à l'ère numérique.**

« Diplomatique numérique » est aussi utilisé pour traduire l'anglais « digital diplomatics », expression antérieure dans la langue anglaise, de même que l'on parle des « humanités numériques » pour rendre la notion de « digital humanities ».

Deux remarques à ce sujet :

1. « diplomatique numérique » a de fait deux acceptions très différentes : d'une part la diplomatique des documents numériques natifs, créés à notre époque dans le cadre des relations entre les personnes ; d'autre part le recours aux technologies numériques pour l'exercice de la diplomatique traditionnelle : numérisation de chartes, recherche de chaîne de caractères,

édition de textes, etc. Cette deuxième acception se montre peu pérenne dans la mesure où toute discipline utilise les technologies numériques et qu'on n'imagine pas poursuivre efficacement des recherches de diplomatique médiévale sans ordinateur et sans Internet, de sorte que, utilisé dans le sens de l'instrument de l'étude, le mot numérique est pratiquement sous-entendu ;

2. ma seconde remarque est d'ordre linguistique, pour noter **cette réticence des institutions françaises à traduire les expressions anglo-saxonnes, ou plutôt cette inclinaison à parler franglais**. Je m'interroge sur la cause :

- *difficulté de traduction (mais je ne vois pas bien laquelle) ?*
- *complexe d'infériorité (ou de supériorité, allez savoir) ?*
- *refus de parler français (les Français sont prompts à prendre le contrepied des instructions gouvernementales) ?*
- *besoin de se démarquer des Québécois ?*
- *crainte que le public francophone ne comprenne pas bien l'expression « diplomatique numérique » comme je l'ai déjà entendu dire ?*
- *nostalgie des empreintes digitales ?*
- *amour des fleurs ?...*



Une occasion ratée

J'avais préparé, avec six experts français, deux tables rondes à ce colloque de novembre. La première pour débattre de la pertinence de la méthode formalisée au XVIIe siècle par Mabillon dans le monde numérique d'aujourd'hui : caractères internes et externes des traces numériques tels qu'un

mail, une image-preuve, un contrat signé électroniquement. La seconde relative à la transposition des concepts et du vocabulaire de la diplomatie classique dans le discours pédagogique à l'attention de toutes les personnes confrontées aux papiers qu'on numérise et aux fichiers numériques qu'on imprime, submergées par le tsunami numérique, exposées au risque de non-conservation ou de sur-conservation des documents qui engagent. Là-dessus, force est de constater que les collaborateurs des entreprises (privées ou publiques) ne sont pas bien formés : qu'est-ce qui vaut original ? Peut-on dissocier une pièce jointe de son mail ? À quoi équivaut un tampon administratif dans le monde numérique ? Qu'est-ce qu'un dossier numérique ou un dossier mixte ? Etc. Il y a de quoi débattre.

Nos propositions ayant été acceptées par le comité *ad hoc*, un premier programme a été publié fin août et nous nous apprêtions à livrer au public le fruit de nos cogitations quand, autour du 20 septembre, un nouveau programme a été publié dans lequel une des tables rondes, initialement prévue le jeudi, avec les autres interventions sur la même thématique, était arbitrairement (i.e., sans consulter les intéressés) déplacée le samedi après-midi, isolée intellectuellement et géographiquement des autres interventions sur le sujet regroupées le jeudi à Paris. Face à l'éloquence du geste, découvert par hasard, les intervenants ont préféré annuler leur participation.

Ce n'est que partie remise car les occasions de parler de ces questions en France sont de plus en plus nombreuses, avec une diversification des communautés intéressées.

Cette mise au point était nécessaire pour éviter toute interprétation erronée car le « faux programme » est resté en ligne sur le site de l'École des chartes environ un mois après la demande de retrait, comme quoi le numérique n'est pas toujours aussi agile qu'on croit.

Article publié dans **Diplomatique** ; mots-clés **digital, diplomatique, langue française, numérique** le **7 novembre 2013** [<http://transarchiviste.fr/diplomatique-diplomatique-numerique-digital-diplomatics/>] par **Marie-Anne CHABIN**.
